

Le point commun entre la mère infanticide Geneviève Lhermitte, le chauffeur de car en cause dans l'accident de Sierre et le pilote de la German Wings, Andreas Lubitz ?

LES MEDICAMENTS TOXIQUES DE BIG PHARMA !

Vidéo sur le danger avéré des antidépresseurs et autres psychotropes (risques de suicides, d'actes homicides, etc...) :

<https://www.youtube.com/watch?v=CVM6e5Whd2U>

Geneviève Lhermitte, la mère infanticide, prenait bien des médicaments psychiatriques, comme le révèle cet article du journal *Le Soir* :

METDEPENNINGEN, MARC; VANDENDRIES, JEAN; CHALKLIN, MICHAEL; BORLOO, JEAN-PIERRE

Lundi 5 mars 2007

Le défi des psychiatres et des toxicologues

L'issue de l'instruction judiciaire (internement ou assises) ouverte à charge de Geneviève Lhermitte est essentiellement entre les mains des médecins, des psychiatres et des psychologues. Rien, en effet, dans le comportement de la maman, ne dénotait une intention homicide.

Son comportement, son chemin de vie apparaissent rectilignes et irréprochables. L'amour reconnu et absolu pour ses enfants empêche d'imaginer une réversion lucide et consciente de ces sentiments qui l'auraient, de surcroît, conduite à égorger un à un ses enfants durant une heure trente.

Geneviève Lhermitte **souffrait d'une profonde dépression et était suivie par un médecin**. La désignation par la juge d'instruction Destrée d'experts en toxicologie et de psychiatres commis à son examen rendent compte de l'absence d'explications évidentes, qu'elles soient comportementales, familiales ou circonstancielles. Les toxicologues devront déterminer si dans les heures ou les jours qui ont précédé son geste **Geneviève Lhermitte avait absorbé les antidépresseurs qu'elle prenait depuis le début de sa dépression**. Elle aurait interrompu son traitement il y a plusieurs mois.

L'influence éventuelle d'une absorption (ou d'une automédication excessive), éventuellement identifiée comme inhibitrice de sa raison, risque de relancer les spéculations sur les effets néfastes des antidépresseurs. En 1994, le rôle du Prozac comme déclencheur supputé d'une tuerie survenue en 89 dans le Kentucky aux USA (8 morts, 12 blessés) avait opposé les familles des victimes à Elli Lelli, le fabricant du médicament (l'un des plus vendus au monde). La société a gagné le procès et conclu un accord d'indemnisation... avant d'attaquer, en diffamation, le psychiatre belge Robert Bourguignon qui avait publié un livre (1) critique sur le Prozac et ses effets jugés néfastes.

D'autres fabricants d'antidépresseurs ont été soupçonnés d'avoir dissimulé des effets euphorisants, ou incitant au suicide, de leurs produits. Et entre tenants de la médication et de la thérapie classique, le débat reste vif : comment concilier les adjuvants chimiques à une réflexion sur soi.

Quant aux psychiatres, leur défi est immense. Si Geneviève Lhermitte a été sujette à un comportement psychotique instantané, ils devront retrouver dans son comportement antérieur les signes précurseurs de cette flambée unique de violence, avant de conclure, éventuellement, à son irresponsabilité mentale au moment des faits.

(1) *Le dossier Prozac*, Robert Bourguignon et Jean-Frederick Delière, éditions Luc Pire, 112 p, env. 12 euros.

Geneviève Lhermitte a fait état par écrit à son psychiatre d'effets pouvant être consécutifs aux traitements (lisez ses lettres après avoir regardé le documentaire vidéo ci-dessus) :

[Vers l'Avenir](#), jeudi 11 décembre 2008

DOCUMENTS EXCLUSIFS | Voici dans leur intégralité les deux lettres, transmises par Geneviève Lhermitte à son psychiatre. Ces lettres n'ont été versées que ce jeudi au dossier.

La première lettre de Geneviève Lhermitte au docteur Diderik Veldekens, le psychiatre qui la suivait, a été remise le 13 février 2007 à la polyclinique de Nivelles. Après l'avoir lue, le docteur l'a contactée par téléphone et l'a de suite reçue.

Docteur,

Je ne me sens pas fort bien. Quand je me réveille, j'ai peur de sortir de mon lit et j'ai des grosses crampes dans le ventre alors je dois me lever car j'ai la diarrhée et tous les matins. Je garde ce gros nœud des heures entières. Je pleure beaucoup et j'ai tout le temps froid. Je suis bloquée dans tout mon bras gauche dans ma poitrine et j'ai un nœud dans ma gorge. Je me sens si triste et profondément triste. Je n'arrive même plus à boire 1 café le matin ou quoi que ce soit. Je me sens d'une grande faiblesse et je me sens si vidée d'énergie. J'ai tout le temps peur et j'ai de plus en plus peur de moi-même. J'ai grandement peur de l'avenir. Quand je marche dans la rue, je commence à pleurer. Quand je dois parler à quelqu'un j'ai ma gorge qui m'étrangle et j'ai du mal à contenir mes larmes. Je n'ai pas le courage, je ne sais pas où est le courage et je me sens à bout de tout. Je ne veux pas croire en un avenir meilleur car je sais que je suis dans une impasse pour toujours. Hier, j'ai été dans un magasin et j'ai été dans le rayon des ustensiles de cuisine, j'ai été vérifier si il y avait un couteau à viande bien tranchant. Je ne sais pas comment je vais dire tout ceci à mon mari que je ne vais pas bien car j'ai toujours caché que je me sentais très mal dans ma peau et dans ma tête et que je prenais des médicaments. S'il vous plaît, faites quelque chose pour moi, je suis écrasée par une masse de mauvais sentiments, je ne me suis jamais aussi sentie aussi vulnérable.

*Je ne vais pas bien pendant la nuit, je me réveille souvent et je pense
Madame Lhermitte*

Geneviève Lhermitte a personnellement déposé sa dernière lettre à la polyclinique Erasme de Nivelles, le 27 février, la veille du quintuple infanticide. Le docteur Veldekens a reconnu hier qu'il l'avait lue l'après-midi même, mais n'avait pas recontacté sa patiente.

Docteur Veldekens,

Vous n'avez pas beaucoup de temps alors vous m'avez permis d'écrire un mot si je ne me sens pas bien. Pour ces derniers jours et ces dernières heures, je me sens vraiment pas bien du tout. J'ai des idées noires et je sais que ce sont des idées suicidaires qui vont m'entraîner moi et je vais prendre mes enfants avec moi parce qu'il n'y a plus d'avenir. C'est un cauchemar tous les jours et je suis déjà en train de crever de l'intérieur. Je pleure beaucoup, mon amie me soutient mais à part vous, je ne peux parler à personne et personne ne me comprend. Je sais qu'il n'y a aucune solution à mes problèmes car je suis emmurée, je me suis construit un piège dans lequel je me sens très prisonnière, très blessée et je n'ai plus la force. Je n'ai pas d'avenir. Je ne pense pas que mon mari va me sauver car il est dans une situation confortable à tous points de

vue. Je n'ai pas du tout d'espoir, je sais bien que ma vie est foutue. Il revient demain soir mais je ne peux pas lui livrer toute ma peine, ma tristesse, mon désarroi car je et nous sommes dans un piège. La situation familiale est irréversible et vous le savez très bien. Par le passé j'ai déjà eu des envies suicidaires chez mes parents et aussi plus tard alors je vous le dis car j'imagine des scénarios aussi vrais que réalistes. J'ai peur de moi-même et je crois ou je sais que je suis capable. Ce n'est pas un jeu. Désolée de prendre votre temps,

Mme Lhermitte

Le chauffeur de car de Sierre prenait aussi ces médicaments. Bien sûr, l'enquête officielle n'a pas examiné ou en tout cas certainement pas assez la piste (taboue) des effets secondaires de médicaments qui représentent des MILLIARDS DE DOLLARS annuels pour les fabricants quasi aussi puissants et même plus que les Etats ! Plusieurs familles ont fini, à fort juste titre, par demander une enquête complémentaire à une cellule d'enquête indépendante et voici ce qu'on pouvait par exemple le 12 avril 2014 dans la presse :

Des parents veulent une nouvelle enquête sur l'accident de Sierre

[7sur 7.be](http://7sur7.be) avec Belga. 12/04/14.

Quatorze parents d'enfants décédés dans l'accident d'un car à Sierre ont appointé un bureau d'enquêtes forensiques pour passer en revue l'enquête suisse sur les causes de l'accident. Les experts devront vérifier si on peut parler d'un acte de désespoir du chauffeur de bus, écrit le Laatste Nieuws samedi.



Les quatorze parents n'acceptent pas que le procureur suisse, Olivier Elsig, considère l'enquête comme quasiment close. En février, ils ont demandé un devoir d'enquête complémentaire sur le second GSM du chauffeur. Mais ils vont désormais plus loin: ils ont fait appel au bureau d'enquêtes forensiques néerlandais indépendant IFS, qui appartient au top mondial en matière d'expertises ADN **et des médicaments**.

Les quatorze parents ont écrit vendredi une lettre au procureur Elsig pour lui demander de pouvoir faire une enquête complémentaire indépendante.

L'équipe d'enquête veut effectuer des tests ADN pour évaluer l'influence des médicaments que le chauffeur prenait. **"Sur base du type de médicaments que le chauffeur ingérait depuis déjà deux ans, je suis presque sûre qu'il s'agissait d'un acte de désespoir"**, affirme Selma Eikelenboom, de l'IFP. **"Il a été prouvé scientifiquement que ces médicaments poussent les consommateurs à se suicider, à devenir extrêmement agressif et violent."**

Bien entendu, le sujet des médicaments psychiatriques étant ultra-sensible et mettant en jeu trop d'intérêts financiers, cette demande d'enquête vient d'être refusée...C'est donc dire le peu de respect que la justice suisse a des petites victimes décédées dont la valeur de la vie possiblement volée par les effets médicamenteux sur le chauffeur aurait largement justifié un éventuel procès pénal (de plus) contre les fabricants de ces médicaments à haut risque !

L'enquête sur l'accident de Sierre ne sera pas rouverte

Auteur: Belga



Belga

mer. 25/03/2015 - 11:34 Belga Le recours déposé par onze parents de victimes de l'accident de car belge contre le classement de la procédure pénale a été rejeté par le Tribunal cantonal valaisan. Il a estimé notamment que le décès du chauffeur dans le drame ne permet d'investiguer plus avant.

Les recourants défendaient la thèse du suicide du chauffeur et demandaient une reconstitution de l'accident. La Chambre pénale du Tribunal cantonal (TC) a indiqué mercredi dans un communiqué que le décès du chauffeur "dispense d'investiguer plus avant" cette thèse qui ne pourra "jamais déboucher sur une condamnation pénale".

De plus, "il n'y a pas lieu d'ordonner une reconstitution de l'accident, moyen de preuve demandé par les recourants pour étayer la théorie de l'acte délibéré", poursuit le TC. Le tribunal considère également qu'une expertise sur la conformité légale du tunnel autoroutier dans lequel s'est déroulé le drame n'est pas nécessaire.

L'accident de car a eu lieu le 13 mars 2012. Il a fait 28 victimes, dont 22 enfants, qui revenaient d'un séjour de sport d'hiver dans le val d'Anniviers.

Source :

<http://deredactie.be/cm/vrtnieuws.francais/Soci%25C3%25A9t%25C3%25A9/1.2282560>

Crash de l'A320 - Bernard Debré : "Le traitement du copilote est sans doute responsable du drame"

Le Point - Publié le 27/03/2015 à 13:14 - Modifié le 27/03/2015 à 20:20

Selon le médecin, auteur du "Guide des 4 000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux", de nombreux meurtres et suicides sont commis sous antidépresseurs.



Bernard Debré, médecin et auteur du "Guide des 4 000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux" sorti en septembre 2012. © CITIZENSIDE/PATRICE PIERROT

Propos recueillis par [Louise Cuneo](#)

[Bernard Debré](#) est médecin et diplômé de médecine aéronautique et spatiale depuis 1981. Il est l'auteur avec [Philippe Even](#) du *Guide des 4 000 médicaments utiles, inutiles ou dangereux* sorti en septembre 2012 (un livre contesté par certains médecins, NDLR). Il revient pour Le Point.fr sur les [dernières avancées de l'enquête sur le crash de l'A320](#), qu'il détaille dans un [article sur son site](#).

Le Point.fr : Les premiers éléments de l'enquête montrent que le copilote de l'A320 de Germanwings, aux commandes lors du crash de l'avion, a volontairement provoqué le drame. [Il semblerait que le jeune homme dépressif était sous traitement](#). Les médicaments qu'il prenait peuvent-ils avoir un lien direct avec son acte ?

Bernard Debré : Les volontés suicidaires d'un dépressif sont souvent inhibées par sa pathologie. Dans certains cas, lorsqu'il est traité par un antidépresseur, il peut arriver qu'il soit désinhibé par les médicaments. La volonté suicidaire, qu'il n'arrivait pas à exprimer avant son traitement, peut alors se déclencher grâce à cette désinhibition médicamenteuse.

Cet effet est-il commun à tous les antidépresseurs ?

Cette situation est connue pour beaucoup d'antidépresseurs, notamment les inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine, comme le Prozac ou le Seroplex. **Il est démontré que lorsqu'on est soigné par ces médicaments pour une dépression, il y a une multiplication importante des crimes et des suicides.** Les exemples de meurtre suivi de suicide sous traitement sont légion, en particulier quand des inhibiteurs spécifiques de la recapture de la sérotonine, mais aussi d'autres produits, sont impliqués. Ainsi, en 1989 à Louisville, Joseph Wesbecker a blessé vingt personnes, en a tué huit et s'est suicidé alors qu'il était sous fluoxétine (Prozac). En 2002, une famille du Wyoming a porté plainte contre le laboratoire GSK : le patient avait tué sa femme, sa fille, sa petite-fille, avant de se suicider ; il était sous médicament antidépresseur. Les similitudes avec le drame de mardi sont troublantes : le copilote a sans doute prémédité son crime, et s'est suicidé, ce qui est typique des cas **dépressifs traités par antidépresseurs**. Il ne s'agirait pas d'une pulsion. Qui sait ? Il a même peut-être fait deux, trois vols, en attendant l'occasion d'être seul dans le cockpit. La descente "à petit feu" dénote aussi une grande perversité.

Cet effet est-il largement connu ?

Un rapport de la FDA (Food and Drug Administration, l'agence du médicament américaine) fondé sur les résultats de vingt-cinq essais de la firme restés secrets montrait **deux fois plus de tentatives et d'idées suicidaires sous médicaments**. Certains grands laboratoires qui ont mis sur le marché ces antidépresseurs il y a dix ou vingt ans ont été condamnés par la justice américaine à plusieurs millions de dollars pour avoir caché ces effets secondaires. **Il est désormais de notoriété publique que les antidépresseurs favorisent les meurtres et les suicides, c'est inscrit sur les notices des médicaments**. Les États-Unis ont même interdit ces antidépresseurs chez les jeunes et les adolescents !

Le médecin a-t-il, selon vous, une responsabilité à assumer en prescrivant ce médicament ?

Le médecin aurait sans doute dû lever le secret médical autour de son patient et le signaler à son employeur. Lorsqu'on est traité par un médicament incompatible avec son métier, on peut être recasé à un emploi sans responsabilités.

http://www.lepoint.fr/societe/crash-de-l-a320-bernard-debre-le-traitement-du-copilote-est-sans-doute-responsable-du-drame-27-03-2015-1916407_23.php

A diffuser sans aucune modération... plus de 6 millions de Français consomment régulièrement ces poisons alors que bien d'autres méthodes alternatives et/ou non médicamenteuses pourraient être privilégiées... combien de suicides et de crimes pourront être efficacement évités en diffusant ces informations ci-dessus ???

<http://www.initiativecitoyenne.be>